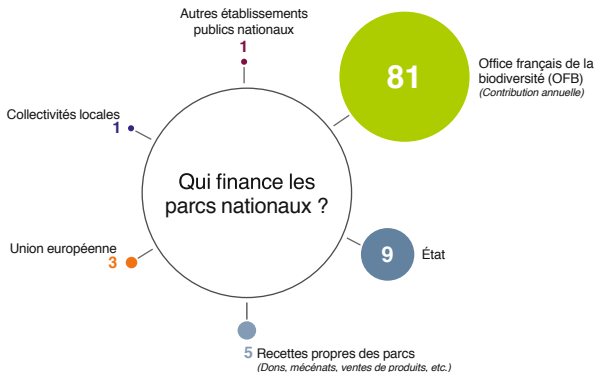


Sources de financement

En 2019, 95 % des ressources financières des parcs nationaux proviennent de financements publics.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES PARCS NATIONAUX, EN 2019

En %



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTESS, Bilan des autorisations budgétaires des parcs nationaux, 2019. Traitements : SDES, 2020

Pour mettre en œuvre leur politique, les parcs nationaux s'appuient sur des financements essentiellement publics subventionnant en très grande majorité des projets de territoire. En 2019, ces recettes représentent 95 % du total de leurs ressources financières.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une contribution annuelle de l'Agence française pour la biodiversité, puis de l'Office français de la biodiversité, a été instituée au profit des parcs nationaux, à hauteur d'un montant compris entre 61 millions d'euros (M€) et 65 M€. En 2019, cette enveloppe atteint 63,3 M€, soit 81 % du financement total des parcs.

Les sources de financement européen sont faibles (3 %) mais elles sont en progression, malgré des difficultés structurelles pour y accéder (peu d'avance de trésorerie possible par exemple).

Les recettes propres (dons ou mécénat de la part d'entreprises ou de particuliers, achats de produits vendus dans les maisons des parcs ou sur les boutiques en ligne) constituent 5 % des ressources financières des parcs nationaux.

Enfin, le réseau des parcs nationaux dispose d'un partenariat avec GMF permettant de financer des actions pour faciliter l'accès à la nature pour les personnes en situation de handicap physique, auditif, visuel et intellectuel.